

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 30 MAI 2022 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	25/05/2022
Date d'affichage de la convocation	25/05/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean COITEUX, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Madame Nicole BOES, M. François POHU

POUVOIRS : M. Hervé JAMBARD en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Murielle BEAL en faveur de Mme Catherine BOULENGER

ABSENTS : M. Jean-Michel JEANNET

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu les états de créances éteintes des 5, 6 et 13 mai 2022 présentés par Madame la Trésorière,

Considérant que les créances éteintes s'imposent à la collectivité ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Admet en créances éteintes suite aux jugements d'effacement de dettes pour surendettement la somme de 718,78€, conformément aux états adressés par Madame la Trésorière, ci-dessous détaillés :

- Etat du 5 mai 2022 pour 496,08 € (Titres 2021 R-1-117, 2021 R-4-104, 2021 T-105)
- Etat du 6 mai 2022 pour 132,61 € (Titres 2018 R-3-689)
- Etat du 13 mai 2022 pour 90,09 € (Titres R-4-1126).

ARTICLE 2 : Précise que la dépense sera imputée sur le budget 2022 de l'Assainissement, sur le compte 6542.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Affichée et transmise au
Contrôle de légalité le **03 JUIN 2022**

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

